

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

### **MADAGASCAR - PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UNE AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE DE 1 000 000,00 USD AU TITRE DE DON EN APPUI AU PROGRAMME D'URGENCE EN FAVEUR DE LA POPULATION VICTIME DE L'INVASION ACRIDIENNE DANS LE SUD ET SUD-OUEST DE MADAGASCAR**

**DEPARTEMENT/ORCE/MGFO/GECL**

Septembre 2013

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA BANQUE.....</b>	<b>1</b>
1.1 Aperçu de la situation de l'invasion acridienne .....	1
<b>2. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE.....</b>	<b>2</b>
<b>3. PRESENTATION DE L'OPERATION DE LA BANQUE .....</b>	<b>2</b>
3.1 Objectifs.....	2
3.2 Description de l'assistance proposée.....	2
3.3 Coût de l'opération.....	3
<b>4. ORGANISATION ET GESTION.....</b>	<b>3</b>
4.1 Dispositif institutionnel .....	3
4.2 Acquisition des biens et services .....	4
4.3 Conditions de décaissement.....	4
4.4 Calendrier d'exécution.....	4
4.5 Supervision, évaluation et audit .....	5
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION.....</b>	<b>5</b>
5.1 Conclusion .....	5
5.2 Recommandation.....	5

### LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Madagascar - carte indiquant les zones infestées par les criquets

Annexe 2 : Requête du Gouvernement de Madagascar pour un appui à la lutte antiacridienne et la relance agricole d'urgence

Annexe 3 : Liste des acquisitions nécessaires à l'aide d'urgence

Annexe 4 : calendrier pour la mise en œuvre de l'opération

Annexe 5 : Projet de résolution final

### SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	:	Banque africaine de développement
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO	:	Bureau sous-régional des urgences et de la réhabilitation de la FAO
FSS	:	Fonds spécial de secours
LAT	:	Lettre d'accord tripartite
PAM	:	Programme alimentaire mondial
USD	:	Dollar américain

**Cadre logique axé sur les résultats**

Pays et titre du projet : Aide d'urgence de 1 000 000 USD au titre de don en appui au programme d'urgence en faveur de la population victime de l'invasion acridienne dans le sud – ouest de Madagascar.						
But du projet : Contribuer à lutter contre les criquets pour sauver les cultures						
CHAINE DE RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur	Base	Cible		
IMPACT	Contribuer à la préservation de la sécurité alimentaire des populations rurales de Madagascar, en premier la Région du Sud – Ouest	Taux de malnutrition aigüe globale		inférieur à 10%	Rapport FAO	
		Taux de croissance induite de la production	0	4%		
RESULTATS	Moyens d'existence des ménages vulnérables renforcés	Nombre de ménages bénéficiaires de l'aide de la Banque ayant vu leurs capacités productives renforcées	0	Environ 12.000 ménages soit 60000 personnes	Rapport produit par la FAO et les partenaires associés	<b>Risques:</b> Mauvais ciblage des ménages  <b>Atténuation:</b> Implication des autorités locales et des partenaires identifiés par la FAO.
	Invasion antiacridienne atténuée	Superficie traitée	0	65 000 ha	Rapport FAO	<b>Risques :</b> retard dans le démarrage de traitement  <b>Mesures d'atténuation :</b> avec l'expérience de la FAO et le fonds déjà mobilisé, la campagne peut démarrer sans tarder.
PRODUITS	Produit pour traitement antiacridien acquis et moyens d'épandage des produits disponibles	Quantités des produits acquis	0	10 000 litres	Rapports produits par la FAO	<b>Risques:</b> Lenteur dans l'acquisition des produits Retard du décaissement des fonds  <b>Atténuation:</b> Disponibilité locale des produits et expérience avérée de la FAO dans la mise en œuvre d'opérations similaires Dispositions prises pour les approvisionnements et le suivi technique Décaissement de l'aide en une seule tranche
	Intrants et outillage agricoles disponibles pour la campagne agricole distribués	Nombre d'heures de location d'avion	0	50 heures		
		Quantités de semence distribuées et d'équipements délivrés		101 tonnes de semences, 300 000 boutures de manioc, un lot de petit matériel agricole et 1 lot de produit phytosanitaire et d'engrais semences, 16 tonnes d'engrais,		
ACTIVITES CLES	<b>Composantes de l'opération :</b>  1 – Acquisition des produits de traitement et location d'hélicoptère 2 – Acquisition, distribution et distribution des semences, des petits matériels agricoles et d'intrants agricoles, 3- Gestion par la FAO (7%)				<b>Coûts:</b>  Composante 1: US\$ 607 477 Composante 2: US\$ 327 103 Gestion FAO : US\$ 65 420 TOTAL : US\$ 1.000.000	

## **1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA BANQUE**

### **1.1 Aperçu de la situation de l'invasion acridienne**

1.1.1 Madagascar est actuellement confronté à une invasion acridienne qui pourrait toucher durablement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 13 millions de personnes. Cette invasion du criquet migrateur malgache a débuté en avril 2012 et aura un impact considérable sur la production agricole et la disponibilité en pâturage pour le bétail. Le riz, ainsi que d'autres cultures, sont sous la menace de dégâts majeurs à cause de cette invasion acridienne et cela pourrait avoir un considérable impact négatif sur l'offre interne et les prix des céréales.

1.1.2 Madagascar est fréquemment exposé à des catastrophes naturelles ayant des conséquences très négatives sur les moyens de subsistance des populations rurales les plus vulnérables. Depuis 2009, les effets combinés et alternés de la sécheresse et des cyclones, ainsi que l'instabilité politique, ont aggravé les conditions de vie de milliers de ménages, principalement dans la Région du Sud – Ouest du Pays, où plus de 92% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

1.1.3 L'information reçue par le Ministère de l'Agriculture et la FAO en février 2013 confirme la gravité de l'invasion acridienne dans le sud – ouest et l'ouest de Madagascar. Dans le sud – ouest, le moteur dynamique des populations acridiennes, est le passage du cyclone Haruna qui a traversé la zone les 22 et 23 février 2013, a non seulement entraîné des dégâts considérables, mais aussi, a amélioré les conditions de reproduction de criquet pour une période plus longue que d'habitude. Les données historiques, l'expérience acquise au cours des dernières décennies et des informations récentes issues des évaluations du terrain montrent qu'au moins 1,5 millions d'hectares pourraient être infestés par les criquets dans les deux tiers du pays avant le mois de septembre 2013.

1.1.4 Les adultes de criquet migrateur peuvent se multiplier rapidement et former des groupes et des essaims très mobiles. En fonction de sa taille et de sa densité, un essaim de criquets peut consommer 100 000 tonnes de végétation verte par jour, y compris les cultures. Les régions administratives infestées par les acridiens représentent 50% de la superficie agricole totale consacrée à la riziculture et plus de 60% de la production totale de riz, les dégâts potentiels que ces grands essaims sont considérables.

### **1.2 Justification de l'aide d'urgence**

La situation résultant de l'invasion acridienne menace dangereusement la sécurité alimentaire. Au vu de la détérioration de la situation, le Ministère de l'Agriculture de Madagascar a déclaré le 27 novembre 2012, l'état d'alerte acridienne et a proclamé une calamité publique sur tout le territoire national. En décembre 2012, le Ministère de l'Agriculture a soumis une requête d'assistance technique et financière à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de répondre à l'invasion acridienne en cours et d'assurer la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et la mise en œuvre d'une réponse d'urgence et notamment le choc dû aux très mauvaises productions agricoles de 2012 et la perte de revenus importante qui s'en est suivie. Aujourd'hui, plus de 60% du territoire national de Madagascar est infesté par les criquets et plus 50% de superficie emblavée en riz a été ravagée par les criquets, mettant ainsi 12 000 ménages, soit 60 000 personnes en insécurité alimentaire. Le soutien des ménages vulnérables, à travers des actions de renforcement de leurs moyens d'existence, des opérations conjointes d'aide alimentaire, des apports en aliments et, des mesures d'appui à la relance urgente d'activités productives dans le domaine agricole constituent des interventions

incontournables pour atténuer l'impact de l'insécurité alimentaire qui frappe sévèrement les couches vulnérables du monde rural causée par la crise acridienne, accentuée par le passage du cyclone Haruna.

## **2. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'APPEL A L'AIDE D'URGENCE**

2.1 Le Gouvernement a adressé, en date du 25 juillet 2013, une requête de financement à la Banque pour un programme d'urgence d'assistance au monde rural en semences et en insecticides pour le traitement des criquets. Ce programme qui a été adressé à l'ensemble des partenaires de Madagascar, vise à permettre de traiter de 1 500 000 ha et également de relancer l'agriculture pour soutenir les ménages victimes d'attaque acridienne, soit 12 000 ménages. Le coût de traitement pour la campagne 2013/2014 est de 22,35 millions de dollars USD :

2.2 Suite à cet appel du Gouvernement, les Partenaires techniques et financiers de Madagascar, se sont mobilisés pour apporter leurs contributions pour faire face à la crise acridienne qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire et sur le pâturage. Les partenaires techniques et financiers de Madagascar se sont mobilisés pour soutenir les efforts du gouvernement de Madagascar pour faire face à cette invasion. Le 27 novembre 2012, le Ministère de l'Agriculture a déclaré l'état d'alerte acridien et a effectué une proclamation de calamité publique et en décembre 2012, le Ministère a soumis une requête d'assistance technique et financière à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO) afin de répondre à l'invasion acridienne en cours et assurer la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et la mise en œuvre d'une réponse d'urgence. Les contributions des partenaires financiers (Banque Mondiale, la Belgique, la France, le CERF) s'élèvent à 17 millions de dollars US.

## **3. PRESENTATION DE L'OPERATION DE LA BANQUE**

### **3.1 Objectifs**

L'objectif de l'aide humanitaire d'urgence proposée par la Banque est de contribuer à l'action du Gouvernement pour maîtriser l'invasion acridienne au niveau du pays et contribuer à la sécurité alimentaire.

### **3.2 Description de l'assistance proposée**

3.2.1 L'assistance proposée de la Banque concerne les deux types d'activités décrites ci-après, exécutables à court terme et en parallèle, au cours du deuxième semestre 2013 et consistant à apporter un appui d'urgence pour assurer une production agricole pour les ménages les plus vulnérables :

1. Campagne de lutte antiacridienne : mise à disposition de dérégulateurs et la location d'hélicoptères pour le traitement aérien pour la campagne de traitement des criquets qui démarre en septembre 2013
2. Relance agricole d'urgence dans les zones infestées par les criquets : achat et distribution de semences.

3.2.2 L'intervention de la Banque consiste essentiellement à : (i) l'acquisition 10 000 litres de pesticides dérégulateurs de croissance et la location d'hélicoptères pour 50 heures de vol pour traiter 65 000 ha ; (ii) à la mise à disposition immédiate de 25 tonnes de semences de riz, 45 tonnes de semences de niébé, 12,5 tonnes de semences de lentilles, 7,5 tonnes de semences de maïs, 8 tonnes de semences d'arachide, 300 000 boutures de manioc, 1,5 tonnes de semences de

cajanu et 1,5 tonne de semences de mucuna et des produits phytosanitaires. Globalement, les actions envisagées à travers l'aide d'urgence octroyée par la Banque concerneront 12 000 ménages vulnérables. Toutes ces activités se dérouleront d'août 2013 à janvier 2013.

### 3.3 Coût de l'opération

La contribution proposée par le Groupe de la Banque au financement de l'opération d'urgence s'élève à 1 000 000 dollars E.U. hors taxes, sous forme de don, à prélever sur le Fonds spécial de secours. Le don de la Banque servira à appuyer les efforts du Gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux populations victimes de la crise acridienne. La répartition du soutien de la Banque La liste détaillée des biens et services se trouve en annexe 3.

#### Description des Activités

Description des Activités	coût en dollars USD	Pourcentage
CAMPAGNE ANTIACRIDIEUNE		
Location d'hélicoptère et fonctionnement logistique	245000	24,5
achat de pesticides (10 000 litres)	180000	18,0
Assistance aux opérations	182477	18,2
<b>Total pour la campagne antiacridienne</b>	<b>607477</b>	<b>60,7</b>
<b>Relance agricole d'urgence</b>		<b>0,0</b>
Achat de 101 tonnes de semences	246103	24,6
Petit outillage agricole	21000	2,1
Conditionnement stockage et distribution	45000	4,5
Engrais	10000	1,0
Produits phytosanitaires	5000	0,5
<b>Total pour la relance agricole d'urgence</b>	<b>327103</b>	<b>32,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>934580</b>	<b>93,5</b>
<b>Frais de gestion FAO (6,5%)</b>	<b>65420</b>	<b>6,5</b>
<b>Total du financement de la Banque</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,0</b>

## 4. ORGANISATION ET GESTION

### 4.1 Dispositif institutionnel

4.1.1 Conformément aux directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence qui stipulent que l'exécution des opérations de secours doit être confiée à une institution spécialisée opérant sur le terrain ou à un organisme gouvernemental compétent, la mise en œuvre et le suivi des activités financées avec les ressources du don seront assurés par une Agence spécialisée des Nations Unies. Dans le cas présent, l'aide d'urgence de la Banque sera mise en œuvre par la FAO. Le choix de la FAO se justifie par son expérience dans le domaine agricole et la lutte antiacridienne et également, le Gouvernement de Madagascar, par sa lettre du mois de décembre, le Ministère de l'Agriculture a soumis une requête d'assistance technique et financière à l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de répondre à l'invasion acridienne en cours et assurer la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et la mise en œuvre d'une réponse d'urgence.

4.1.2 La réalisation des objectifs du programme incombera conjointement au Gouvernement et à la FAO. L'exécution des activités se fera sous la coordination de la FAO en concertation étroite avec le Ministère de l'Agriculture. Une Lettre d'Accord Tripartite (LAT) sera conclue entre la Banque, la FAO et le Gouvernement. La Lettre d'Accord indiquera les termes et les conditions du don. Il est à noter que la présente proposition a été discutée entre le Gouvernement et la FAO qui se sont accordées sur les activités à financer et les modalités d'exécution.

4.1.3 Sur le terrain, sous la coordination et l'assistance technique de la FAO, le programme sera mis en œuvre en collaboration avec des partenaires opérationnels incluant les services décentralisés de l'Etat et les ONG locales ou internationales. Les zones prioritaires seront les régions les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire affectées par la crise acridienne, en particulier : Le choix des Communautés rurales de ces régions et les critères de ciblage des ménages les plus vulnérables seront déterminés en concertation avec les acteurs du secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. La FAO se chargera de l'acquisition, du transport et de la distribution des biens et équipements. Elle appuiera aussi par le biais des prestataires qu'elle aura identifiés, la mise en œuvre et le suivi des activités conduites par les bénéficiaires à partir des biens et intrants qui auront été octroyés.

## **4.2 Acquisition des biens et services**

4.2.1 Conformément aux dispositions du paragraphe 3.8 des Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et du Règlement général du Fonds spécial de secours et aux articles 3.8. (e) et 3.9 des « Règles et Procédures de la Banque pour l'Acquisition des Biens et Travaux », la FAO mettra en œuvre le projet en respectant les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition, à l'exception du respect de la règle d'origine. Toutefois, en se conformant à la clause 3.18 des règles et procédures de la Banque qui autorise une flexibilité en matière d'acquisition de biens et de travaux dans le cadre de l'assistance d'urgence, l'acquisition des biens énumérés dans le budget détaillé de l'opération, joint en annexe, sera effectuée à travers une consultation de fournisseurs.

4.2.2 Le protocole d'accord entre le Gouvernement de Madagascar, la FAO et la Banque devra prévoir un mécanisme de contrôle, assurant que les biens et services requis soient effectivement livrés suivant les quantités et la qualité requises. Tous les contrats seront approuvés par la FAO et seront soumis à une revue a posteriori de la Banque. Pour la circonstance, les documents d'acquisition, y compris les demandes de listes de prix, les rapports d'évaluation et d'attribution des contrats seront conservés par la FAO

## **4.3 Conditions de décaissement**

En raison de l'urgence de l'opération, il est recommandé que le don soit décaissé en une seule tranche. La FAO transmettra la demande de décaissement au bureau de la BAD à Antananarivo. La Banque décaissera les fonds dès : (i) la signature de la convention tripartite entre la République de Madagascar, la Banque et la FAO ; et (ii) communication par la FAO, les références du compte bancaire destiné à recevoir les ressources du Don.

## **4.4 Calendrier d'exécution**

L'opération devra être mise en œuvre dans les plus brefs délais et sa durée d'exécution sera de 6 mois à compter de la date du décaissement du Don. Le calendrier prévisionnel d'exécution du projet est présenté en Annexe 4.

## **4.5 Supervision, évaluation et audit**

La FAO préparera, et fournira à la Banque 3 (trois) rapports : i) un rapport de démarrage comprenant une mise à jour du calendrier d'exécution ; ii) un rapport intermédiaire, à mi-parcours de l'exécution du don ; et iii) au terme de la réalisation de l'opération, un rapport technique d'achèvement détaillant les interventions et le bilan de la réalisation, ainsi qu'un rapport financier établi et approuvé par son département de contrôle interne dans un délai ne dépassant pas six mois à compter de l'achèvement de l'opération du don d'urgence, en conformité à la section 3.1.1 de la Politique révisée des directives et des procédures d'aide pour le Secours d'urgence, qui stipule que : « *La soumission d'un rapport d'audit sur la contribution de la Banque est une exigence de la Lettre d'Accord de Don (LAD). Etant donné que les agences du système des Nations Unies ne préparent pas des rapports d'audit séparés pour chaque institution, là où une agence de l'ONU ou une AE similaire exécute l'opération, la Banque exigera une confirmation écrite à la fin de l'opération d'un officiel de l'opération de l'AE, certifiant que l'AE a respecté les termes de la LAD. La confirmation écrite devra être soumise pendant la période prévue dans la LAD* ».

## **5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION**

### **5.1 Conclusion**

La Crise acridienne que connaît Madagascar s'est accentuée avec le passage du cyclone Haruna et touchant plus de 13 millions de personnes. Le Gouvernement malgache, avec l'appui des partenaires techniques et financiers déploie des moyens afin de venir en aide aux populations vulnérables mais ces moyens restent limités. La présente proposition s'inscrit dans cette démarche de solidarité et vise à fournir une aide d'urgence à 60 000 personnes particulièrement vulnérables (12.000 ménages) et assurer le traitement de 65 000 ha. Elle est conforme aux Directives révisées de la Banque en matière d'aide d'urgence et au Règlement général du Fonds spécial de secours (ADB/BD/WP/2008/211/Rev.1 et ADF/BD/WP/2008/173/Rev.1).

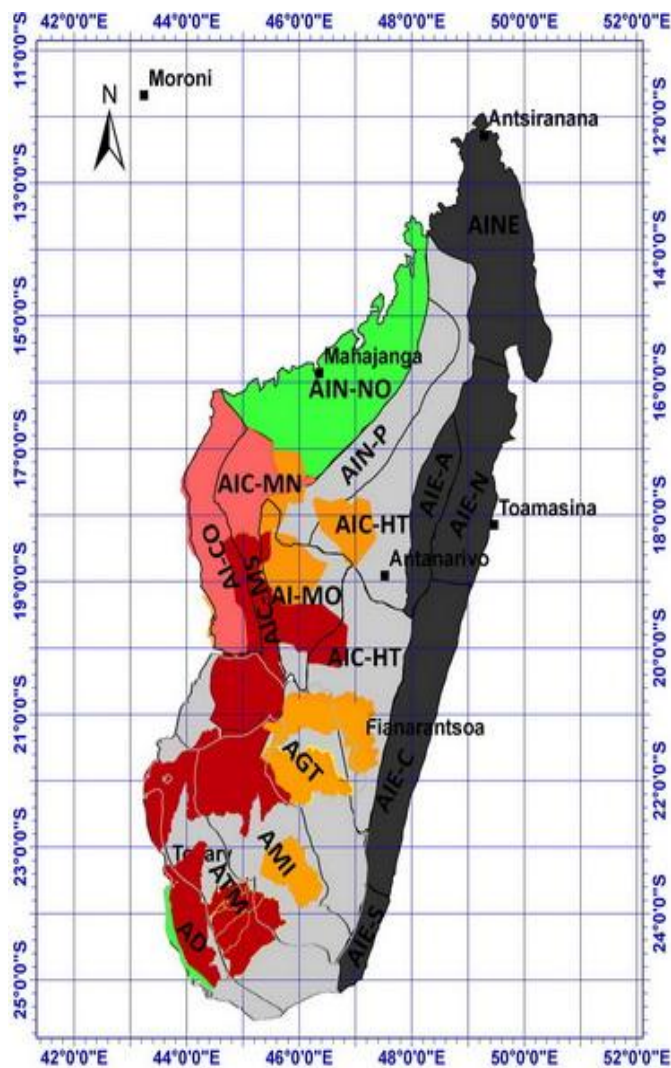
### **5.2 Recommandation**

En application des Directives du Groupe de la Banque en matière d'aide d'urgence et du règlement général du Fonds spécial de secours, il est recommandé au Conseil d'Administration d'octroyer à la République de Madagascar un don d'un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000) EU destiné à l'acquisition des semences et pesticides pour le traitement des zones infestées par les criquets.



## ANNEXES

### Annexe 1 : Madagascar : Carte des zones infestées par l'attaque acridienne.



	<b>Infestation forte</b>	Présence de vols (clairs, denses, essaims) Développement larvaire en cours
	<b>Infestation moyenne</b>	Arrivée d'essaims / Éclosions
	<b>Infestation faible</b>	Zone peu infestée
	<b>Infestation indéterminée</b>	Zone sans signalisation mais forte probabilité de développement larvaire
	<b>Infestation indéterminée</b>	Information non disponible
	<b>RAS</b>	zone non contaminées



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE  
Service du Suivi des Projets

Antananarivo, le 25 JUL 2013

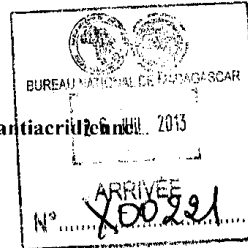
LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

à

Monsieur LE REPRESENTANT RESIDENT  
DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT  
Antananarivo

N° 513-2013-MFB/SG/DGT/DDP/SSP

Objet : Requête d'une Aide d'urgence pour le financement de la lutte antiacridienne



Monsieur Le Représentant Résident,

En juin 2013, l'invasion acridienne est devenue une réalité à Madagascar. En effet, depuis la campagne 2010-2011, les conditions météorologiques furent relativement favorables au développement du Criquet migrateur malgache dans son aire grégarigène, malgré une répartition spatio-temporelle des précipitations parfois erratique durant les saisons des pluies. Ces conditions se sont confirmées par le passage du cyclone Haruna en février 2013.

Les populations du Criquet migrateur malgache ont exploité au maximum ce contexte qui a permis à la situation acridienne d'évoluer d'une recrudescence à une invasion se traduisant par :

- des bandes larvaires d'octobre à avril et
- des essaims durant la saison sèche, de mai à septembre.

Les interventions aériennes de grande envergure réalisées conjointement par la FAO et le Gouvernement lors des campagnes 2010-2011 et 2011-2012 n'ont pas pu maîtriser cette situation.

A partir de décembre 2012, davantage d'essaims se sont formés et déplacés vers les hautes terres et le nord-ouest du pays, zones où des bandes larvaires et des essaims étaient déjà présents : plaine de Betsiriry, Moyen-Ouest (Bongolava, Vakinankaratra et Haute-Matsiatra, voire alentours d'Antananarivo).

Durant leur passage, les essaims ont fait des ravages sur la biomasse végétale : la riziculture sur tanety ou irriguée, le maïs, la canne à sucre, le sorgho... comme l'a indiqué la population rurale des zones concernées. L'invasion acridienne est indéniablement confirmée.

.../...

*Service Suivi des Projets  
20/7/13*

En conséquence, la production agricole, non seulement des régions actuellement concernées mais aussi de l'ensemble du pays, est menacée. La sécurité alimentaire n'est plus alors assurée et les efforts menés par les différents projets de développement avec le Gouvernement risquent d'être remis en cause.

En tout cas, le Gouvernement malgache a figuré la situation acridienne dans leur priorité sur le plan de développement agricole. Il s'est engagé beaucoup et un décret portant la réforme du Centre National Antiacridien, la structure chargée de la lutte antiacridienne, a été adopté en Conseil de Ministre suivant décret n° 001/2013.

Au vu de l'ampleur de la situation actuelle, le Gouvernement Malgache sollicite la contribution de la Banque Africaine de Développement en faisant procéder à l'aménagement de crédit alloué au Programme PRIASO, afin qu'une partie du fonds soit transférée à la lutte antiacridienne durant les campagnes 2013-2014 à 2015-2016.

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part, Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'assurance de ma considération distinguée.



Copie à : - Monsieur Roland RAVATOMANGA, Ministre de l'Agriculture.

### Annexe 3 : Liste des acquisitions nécessaires à l'aide d'urgence et le coût détaillé.

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
<b>I LUTTE ANTIACRIDIEENNE</b>				
1.1 Achat des produits	litre	10000	18,00	180 000,00
1.2 Location d'hélicoptère	heure	50	2 500,00	125 000,00
1.3 Contrat hélicoptère logistique	mois	2	60 000,00	120 000,00
1.4 Assistance technique à l'opération	FF	1	182 477,00	182 477,00
<b>TOTAL I</b>				<b>607 477,00</b>
<b>II RELANCE AGRICOLE D'URGENCE</b>				
Achat de semences (riz, maïs, niébé, lentilles, manioc et semences maraîchères) et transport	Lot	1	246 103,00	246 103,00
Petit outillages agricole	lot	1	21 000,00	21 000,00
Conditionnement et stockage	Lot	1	45 000,00	45 000,00
Engrais	Tonne	15	950,00	14 250,00
Produits phytosanitaire	litre	75	10,00	750,00
Total II				327 103,00
<b>Total (I+2)</b>				<b>934 580,00</b>
<b>Frais de gestion de la FAO</b>	%	<b>6,5</b>		<b>65 420,00</b>
<b>TOTAL GENARL</b>				<b>1 000 000,00</b>

Semences	unité	Quantité
achat de semences de riz	tonne	25
achat de semences de niebe	tonne	47,5
achat de semences de lentilles	tonne	12,5
achat de semences maïs	tonne	7,5
achat de semences d'arachide	tonne	8
achat de boutures de manioc	unité	300 000
achats de semences de cajanus	tonne	1,5
achats de semences de mucuna	tonne	1,5
petit outillage agricole	unité	30
produits phytosanitaire	litre	75
Engrais	Tonnes	15

Lutte antiacridienne	Unité	Quantité
Achat de Produits	litre	10 000

**Annexe 4 :** Calendrier pour la mise en œuvre de l'action

Le calendrier prévisionnel de l'exécution des activités est présenté à l'Annexe 3. Les activités démarreront en août 2013 et se termineront six mois plus tard, en janvier 2014.

Mois	1	2	3	4	5	6
	A	S	O	N	D	J
<b>Résultat 2 - Capacités de lutte antiacridienne renforcées.</b>						
Etablissement et suivi des contrats pour les opérations de lutte aériennes.	X	X	X	X	x	x
Achats et mise à disposition des équipements.	X	X	X	X	x	x
Mise en place et repositionnement éventuel de la base aérienne.		X	X	x	x	x
Exécution des opérations de lutte.			X	X	X	X
<b>Résultat 4 - Programme mis en œuvre et coordonné.</b>						
Supervision et coordination technique.	X	X	X	X	X	X
Gestion opérationnelle et administrative des opérations.	X	X	X	X	X	X
Recrutement du personnel et des experts (pour la durée de la Campagne ou ponctuellement).	X	X	X	x	x	x
Gestion des opérations de terrain.		X	X	X	X	X

NB. Quand deux sous-activités concourent à la réalisation d'une activité, la première est figurée par « X » et la seconde par « x ».

*Tableau 1*

*Tableau récapitulatif estimatif des intrants*

Type d'intrants	Districts	Nombre de ménages	Quantités prévues
<b>Semences Vivrières</b>			
<b>Riz</b>	Bekily	1000	5000
	Tuléar II	1000	5000
	Sakaraha	1000	5000
	Ampanihy	2000	10000
<b>Arachide</b>	Bekily	1000	8000
<b>Niebe</b>	Tulear II	2500	12500
	Ampanihy	2000	10000
	Betioky	2000	10000
	Beloha	1500	3 000
	Ambovombe	1500	3 000
<b>Bouture manioc (boutures)</b>	Beloha	1500	150 000
	Ambovombe	1500	150 000
<b>Lentille</b>	Tulear II	2500	12500
<b>Maïs</b>	Sakaraha	1500	7500
<b>Semences d'Accompagnement en AC</b>			
<b>Cajanus</b>	Beloha	1500	750
	Ambovombe	1500	750
<b>Mucuna</b>	Beloha	1500	750
	Ambovombe	1500	750
<b>Petits matériels (Charrue ripper)</b>			
<b>Charrue Rippers</b>	Beloha	1500	15
	Ambovombe	1500	15

## **Intervenants et bénéficiaires cibles:**

### **Bénéficiaires directs :**

Le projet interviendra dans sept (07) districts : Tulear II, Sakaraha, Ampanihy, Betioky, Ambovombe, Beloha, Bekily et fixera pour cible 12 000 ménages agricoles vulnérables (60 000 personnes) affectés par la perte des récoltes dans la région Sud-ouest et Sud de Madagascar.

La répartition par district est comme suit :

<b>REGIONS</b>	<b>DISTRICTS</b>	<b>Nb de ménages cibles</b>
ANDROY	Ambovombe	1500
	Beloha	1500
	Bekily	1000
ATSIMO ANDREFANA	Tulear II	2500
	Sakaraha	1500
	Ampanihy	2000
	Betioky	2000
<b>TOTAL</b>		<b>12000</b>

Pour le ciblage de ces bénéficiaires, l'ONG partenaire adoptera les critères de ciblage des bénéficiaires suivants :

- Les ménages qui ont perdu tout ou partie de leurs récoltes,
  - Les ménages dont leur zone d'habitation ne possède pas de point de vente de semences, ou les lieux d'approvisionnement de semences sont trop éloignés
  - Les ménages composés de 6 membres ou plus,
  - Les agriculteurs qui exploitent des terrains de moins d'un hectare;
  - Les agricultures n'ayant pas ou plus la capacité d'acheter des semences et qui sont affaiblis suite à la perte de récolte due au passage des essaims de criquets.
  - Les agriculteurs de femmes comme chefs de ménage.
- 
- Les ménages vulnérables disposant des terrains agricoles seront traités en priorité comme bénéficiaires de ce projet.
  - La priorité sera accordée aux ménages suivants : femmes chefs de ménages, incluant des femmes enceintes et allaitantes, malades, des personnes vivant avec handicap, des personnes âgées de 60 ans et plus, avec un nombre important d'enfants en bas âge, et/ou avec un ou des enfants traités pour cause de malnutrition.

